

INFORMATION DES VOLONTAIRES

NIVELLES SWIMMING TEAM

N° Entreprise : 4317.26.907

La note d'information qui vous est adressée a pour but de vous présenter notre association et de vous informer des dispositions qu'elle a prise à l'égard de ses volontaires.

NOTRE ASSOCIATION

Dénomination : **NIVELLES SWIMMING TEAM**

Sigle : **N.S.T.**

Adresse : **Avenue Jules Mathieu 1 boîte 1 – 1400 Nivelles – Arrondissement Judiciaire de Nivelles**

N° Tél. : **067/87 80 75** Fax : **067/87 80 75**

Adresse électronique : **nivelles.swimmingteam@skynet.be**

Site Internet : **www.nivelles-swimming-team.be**

Son statut juridique :

Notre organisation est une Association sans but lucratif (ASBL) fondée le 10 décembre 1985.

Avant cette date notre organisation était gérée par une Association de Fait créée en décembre 1974 et portant la dénomination Association de Natation et Sports Assimilés Section Sportive (A.N.N.S.A. Section Sportive).

Sa finalité sociale :

L'association a pour objet d'encourager et de perfectionner, par tous moyens à sa portée, l'art de la natation et les activités aquatiques.

Elle entraîne des nageurs de tous âges en vue de leur participation aux fêtes, compétitions et championnats, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Dans la poursuite de cet objet, l'association a vocation de promouvoir en son sein le développement des sections d'animation représentatives des disciplines sportives agréées par la Fédération Francophone Belge de Natation.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle s'interdit toute discussion d'ordre politique, religieuse, philosophique ou linguistique.

Elle est affiliée à la Fédération Francophone Belge de Natation sous le matricule n°231

Identité des responsables de l'organisation

Personne en charge de la gestion du groupe des volontaires au sein de l'organisation :

Nom **Vanlancker Didier** - Fonction **Président**

Personnes à contacter :

Pour information complémentaire sur le contenu de notre note d'information :

Nom **Vanlancker Jean-Paul** - Fonction **Secrétaire-Trésorier**

En cas d'accident :

Nom **Vanlancker Jean-Paul** - Fonction **Secrétaire**

Se rapportant à votre activité de volontaire :

Nom **Vanlancker Didier** - Fonction **Président**

INFORMATION DES VOLONTAIRES

ASSURANCES

Notre organisation a contracté l'assurance suivante :

Compagnie d'assurance : **S.A. ARENA – Rue Joseph II, 36-38 – 1000 Bruxelles**

Risques couverts : **Accidents corporels**

Numéro de la police : 1.113.199

Risques couverts : **Responsabilité Civile**

Numéro de police : 1.113.200

Autres assurances

Compagnie d'assurance : **S.A. ARENA – Rue Joseph II, 36-38 – 1000 Bruxelles**

Risques couverts :

Numéro de la police :

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES VOLONTAIRES

L'organisation a opté pour l'application des deux systèmes de remboursement des frais réels et celui du remboursement par indemnité forfaitaire et ce selon sa décision, compte tenu de la nature des activités de volontariat ou de circonstances qui promeuvent ce choix.

SECRET PROFESSIONNEL

Dans l'exercice de ses activités, le volontaire est tenu au secret professionnel visé à l'article 458 du code pénal qui s'énonce comme suit :

« Les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires par état ou par profession, des secrets qu'on lui confie, qui hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice oblige à faire connaître ces secrets, les auront révélés, seront punis d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de cent à cinq cents euros »

AUTRES INFORMATIONS

Néant

Ainsi fait à : **Nivelles, le 2 janvier 2007**

L'organisation,

Pour le Conseil d'Administration

Jean-Paul Vanlancker, Secrétaire

Didier Vanlancker, Président